Le 10 décembre 2015

L'honorable Stéphane Dion, C.P., député
Ministre des Affaires étrangères
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Monsieur le Ministre,

Nous vous félicitons encore une fois pour votre désignation à ce poste important.

Le 18 octobre, la Chambre de commerce du Canada a conclu son 86e congrès annuel à Ottawa. Un des points saillants du congrès annuel est la séance d'étude des politiques. En effet, c'est durant cette séance que les délégués autorisés des chambres de commerce locales du pays présentent, débattent et soumettent au vote des résolutions portant sur les politiques gouvernementales. Les résolutions adoptées à la majorité des deux tiers des voix deviennent les positions officielles de la Chambre de commerce du Canada pour trois ans.

Cette année, les délégués ont adopté des résolutions de politique portant sur plusieurs questions internationales, notamment les relations avec l'Asie, les États-Unis et les changements climatiques. Voici un bref résumé de ces résolutions.

Prochaines étapes de la relation commerciale du Canada avec l'Asie-Pacifique

Les États-Unis resteront le principal partenaire commercial du Canada, mais la diversification vers des marchés à forte croissance, principalement en Asie, est de plus en plus importante pour la prospérité du Canada. Un bassin croissant de consommateurs et une urbanisation rapide continuent de créer des débouchés sur les marchés en Chine, en Inde et en Asie du Sud. Le Japon demeure la troisième économie du monde par ordre d'importance, et de concert avec la Corée du Sud, une puissance mondiale de la technologie avec des chaînes d'approvisionnement dans toute la région. Les forces du Canada dans les industries comme l'agroalimentaire, l'énergie, les technologies environnementales, les services financiers et l'infrastructure correspondent étroitement avec les besoins de la région. Pour tirer parti de telles opportunités, les entreprises canadiennes requièrent des politiques publiques qui les appuient et les aident à soutenir la concurrence. Par conséquent, nous recommandons que le gouvernement fédéral :

1. Mette en œuvre le Partenariat transpacifique, conclue les négociations sur le commerce et l'investissement avec l'Inde et passe aux étapes suivantes avec les marchés comme la Chine, Taïwan, Macau et les Philippines.
2. Améliore la coopération réglementaire et le renforcement de la capacité locale avec les partenaires commerciaux en Asie.

3. Augmente l'efficacité des stratégies et programmes de promotion commerciale en améliorant le ressourcement et la coordination avec les provinces et territoires.
4. Facilite la participation canadienne aux projets d'infrastructure régionaux grâce à une collaboration entre Exportation et développement Canada et les banques de développement régionales.

J'attire également l'attention du premier ministre Trudeau, de la ministre Freeland et du ministre McCallum sur cette résolution.

Renouveler la relation commerciale Canada-États-Unis

Le Canada et les États-Unis (É.-U.) entretiennent des liens spéciaux fondés sur les valeurs communes des familles, des amis et des visiteurs qui, d'âge en âge, ont vécu des deux côtés de la frontière. Chaque jour, plus de 2 milliards de dollars en produits et services et 300 000 personnes traversent la frontière. Mais en dépit de ces solides fondements, le commerce bilatéral a stagné au cours de la dernière décennie et la part de marché du Canada a constamment diminué aux États-Unis, particulièrement depuis la crise financière. La situation s'améliore depuis peu grâce à l'affaiblissement du dollar canadien, à la renaissance de l'économie américaine et à l'élargissement du commerce transfrontalier dans la région des Grands Lacs. Cependant, les deux gouvernements doivent prendre plusieurs mesures politiques pour revitaliser la relation économique. Nous souhaitons que le gouvernement fédéral :

1. Améliore la circulation des personnes et des marchandises pour tous les modes en ressourçant entièrement et en mettant en œuvre les programmes cernés par l'initiative Par-delà la frontière.
2. Améliore les consultations avec les intervenants par le truchement du processus d'établissement de calendrier et de suivi du Conseil Canada-États-Unis de coopération en matière de réglementation.
3. Travaille avec les États-Unis pour réaliser un accord Partenariat transpacifique ambitieux et complet qui pose les fondements du commerce nord-américain avec l'Asie.
4. Aborde les règles « Achetez américain » et élargisse la liste de professionnels admissibles à l'entrée temporaire et aux visas d'affaires en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain.
5. Rétablisse et institutionnalise le Sommet des leaders nord-américains, créant des groupes de travail contextuels ou sectoriels sur des sujets comme l'énergie et la politique commerciale.

J'attire également l'attention de la ministre Freeland et du ministre Goodale sur cette résolution.

Perception des droits et taxes à la frontière canado-américaine

On estimait à 4,7 milliards de dollars la valeur du magasinage transfrontalier effectué par les Canadiens aux États-Unis en 2006. Depuis, les augmentations annuelles ont porté ce montant à 8,0 milliards de dollars en 2012, en hausse de 72 % par rapport à 2006, selon Statistique Canada. L'impact sur les détaillants canadiens des villes frontalières, particulièrement, coûte à l'économie des

milliards de dollars qui pourraient être minimisés si l'on percevait les droits de douane à la frontière. Sans que cela nuise à la libre circulation du commerce transfrontalier, nous recommandons que le gouvernement fédéral :

1. Examine les politiques et protocoles actuels pour cerner les efficacités ou les ressources additionnelles à prévoir pour permettre la perception constante des droits et taxes prescrits sans affecter la libre circulation du trafic commercial.
2. Envisage la mise en œuvre d'un modèle d'autodéclaration (semblable à Nexus) selon lequel l'obligation de déclaration revient au particulier et le personnel frontalier reste chargé d'effectuer des vérifications aléatoires.
3. Augmente les pénalités et restrictions de manière à ce que les résidents non conformes fassent l'objet de sanctions suffisamment onéreuses pour décourager l'abus du processus et contrebalancer les coûts liés à l'application et que les personnes qui abusent d'un modèle d'autodéclaration deviennent inadmissibles.

J'attire également l'attention du ministre Goodale et de la ministre Freeland sur cette résolution.

Élimination des réinspections frontalières et frais connexes sur les exportations canadiennes de viande à destination des États-Unis

Les inspections frontalières de viandes canadiennes et américaines sont simplement des réinspections de viandes inspectées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA). Cependant, chaque envoi de viande canadienne aux États-Unis est assujetti à une réinspection obligatoire à la frontière et des frais de réinspection s'appliquent. Ce processus de réinspection désavantage économiquement l'industrie canadienne de la viande par rapport à son homologue américaine et est un des nombreux exemples démontrant que le non-règlement des questions réglementaires et frontalières bilatérales entrave la compétitivité du Canada. Par conséquent, nous recommandons que le gouvernement fédéral :

1. Appuie les efforts du Conseil Canada-États-Unis de coopération en matière de réglementation (CCR) en vue d'harmoniser les exigences et pratiques réglementaires applicables à la viande et aux autres échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis.
2. Veille à ce que les réinspections de viandes canadiennes exportées aux États-Unis soient effectuées uniquement aux installations de traitement sanctionnées par le département de l'Agriculture des États-Unis.
3. Élimine les frais de réinspection frontalière qui s'appliquent actuellement aux viandes canadiennes exportées vers les États-Unis d'Amérique.

J'attire également l'attention du ministre MacAulay et de la ministre Freeland sur cette résolution.

La technologie propre et le secteur de l'énergie renouvelable au Canada

Pour la première fois depuis plus d'un siècle, plusieurs signes suggèrent que la domination des combustibles fossiles commence à décliner. Nous assistons au début d'une nouvelle révolution technologique qui fournira d'énormes avantages économiques à ceux qui seront à l'avant-garde de

cette révolution. La portée de la technologie propre et les perspectives d'énergie renouvelable sont mal comprises. Des investissements en énergie renouvelable sont en cours dans de nombreuses compétences, mais les changements requis iront bien au-delà de la production d'électricité. L'innovation sur le plan des technologies et pratiques nouvelles sera requise dans plusieurs autres domaines.

La Chambre de commerce du Canada recommande que le gouvernement fédéral :

1. Élabore, élargisse et mette en œuvre des plans destinés à faire du Canada un chef de file mondial des secteurs de la technologie et de l'énergie durables.
2. Travaille avec les milieux d'affaires, les provinces/territoires, ainsi que les institutions internationales et les gouvernements pour assurer que les programmes de tarification du carbone des diverses compétences établissent une cible commune pour la réduction des émissions.

J'attire également l'attention de la ministre McKenna, du ministre Bains et du ministre Carr sur la résolution précédente, car elle relève de leur portefeuille.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) par des instruments économiques

Le réseau de la Chambre de commerce du Canada appuie depuis longtemps la tarification du carbone dans la mesure où tous les acteurs économiques sont soumis à une tarification semblable du carbone, peu importe l'instrument économique utilisé, que ce soit une taxe ou un SPEDE. Une telle couverture est essentielle au maintien de chances égales dans le domaine de la concurrence. Par conséquent, il est souhaitable que d'autres provinces suivent l'exemple de la Colombie-Britannique et du Québec en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques.

Les chambres de commerce du Canada peuvent être des dirigeants et des acteurs de changement et promouvoir cet engagement à la Conférence de Paris (COP 21). Il est donc envisagé d'associer le mouvement des chambres de commerce, un peu partout au Canada, à leur secteur de développement durable afin d'intervenir auprès du gouvernement fédéral en faveur d'une stratégie canadienne en matière de réduction des émissions de GES, avec une cible ainsi que des mesures et des moyens pour atteindre cette cible.

La Chambre de commerce du Canada recommande que le gouvernement fédéral :

1. Adopte une approche et des moyens en matière de lutte aux changements climatiques afin que soit fixée et atteinte une cible de réduction des émissions de GES d'ici 2050.
2. Travaille avec les provinces et territoires pour adopter une mesure de tarification du carbone qui pourrait financer la transition des entreprises vers une économie sobre en carbone.

J'attire également l'attention de la ministre McKenna sur la résolution précédente, car elle relève de son portefeuille.

Nous entendons poursuivre vigoureusement ces recommandations. À titre de renseignement, j'ai annexé une copie du texte intégral de ces résolutions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président et chef de la direction,

Perrin Beatty

Pièces jointes

Perception des droits et taxes à la frontière canado-américaine

On estimait à 4,7 milliards de dollars la valeur du magasinage transfrontalier effectué par les Canadiens aux États-Unis en 2006. Depuis, les augmentations annuelles ont porté ce montant à 8,0 milliards de dollars en 2012, en hausse de 72 % par rapport à 2006[1]. L'impact sur les détaillants canadiens des villes frontalières, particulièrement, coûte à l'économie des milliards de dollars qui pourraient être minimisés si l'on percevait les droits de douane à la frontière.

Environ les trois quarts des Canadiens vivent à moins de 160 kilomètres de la frontière canado-américaine. Par conséquent, un grand nombre de consommateurs profitent de l'accès relativement facile aux États-Unis pour y faire des achats. Selon Statistique Canada, les achats transfrontaliers ont augmenté de 53 % au cours des dix dernières années. Une étude effectuée par le Business Council of British Columbia a révélé que les séjours de moins de 24 heures aux États-Unis avaient augmenté de plus de 143 % en Colombie-Britannique entre 2009 et 2012. En vertu de la loi, aucune exemption personnelle n'est permise pour les acheteurs transfrontaliers qui font un voyage de moins de 24 heures. Présumant que 95 % des personnes qui séjournent moins de 24 heures jour reviennent avec un réservoir plein de carburant, coûtant en moyenne 70 $, et des articles valant 80 $, il y a d'importantes répercussions sur l'économie de la Colombie-Britannique sous forme de gains perdus et des taxes non perçues (TPS, TVP, impôts sur l'essence, etc.).

Le gouvernement fédéral a clairement reconnu que les voyages de moins de 24 heures ne devraient pas être exemptés de taxes, comme Jim Flaherty l'a mentionné : « Notre gouvernement n'entend nullement créer une exemption pour les séjours de moins de 24 heures, car cela ferait du tort aux détaillants dans les villes frontalières et ailleurs au Canada ». Cependant, les agents des services frontaliers continuent d'exempter les voyageurs des droits et taxes sur les articles achetés aux États-Unis. Selon une note de breffage préparée pour le premier ministre en juin 2014, l'agence frontalière renonce aux taxes lorsque la valeur est inférieure à un certain seuil[2]. Le seuil a été établi en envisageant le coût du traitement d'un voyageur par l'ASFC lors du processus de collecte, mais il n'est pas communiqué publiquement. Les collectes peuvent également être éliminées lorsque le volume de collectes retarde indûment le traitement des passages à la frontière, selon l'administration locale. Si la réduction des délais de traitement des voyageurs à la frontière est une priorité absolue pour les commerçants canadiens, il faut également envisager l'impact significatif de ces exemptions sur l'économie locale.

Les responsabilités conflictuelles du personnel frontalier posent un obstacle clé à la collecte constante des droits et taxes. Le personnel administre la collecte de revenus, le service au public (temps d'attente), l'interdiction des personnes et marchandises inadmissibles et la facilitation du commerce et des voyages légitimes. L'administration locale a le pouvoir d'ajuster les priorités et dispose de plusieurs options pour atteindre ces objectifs, notamment ouvrir des voies supplémentaires, planifier les quarts de travail, programmer des heures supplémentaires, etc., mais bon nombre de ces options entraînent une hausse des ressources et des coûts.

Les priorités du personnel incluent la sécurité et la sûreté de notre nation, par conséquent la perception des droits et taxes est par défaut une priorité inférieure.

Une tendance constante à ne pas percevoir les droits et taxes à la frontière canado-américaine encourage les résidents à choisir le magasinage transfrontalier. Cela inflige un désavantage aux détaillants canadiens et entraîne une perte économique majeure pour les villes frontalières.

---

[1] Statistique Canada, Étude : Le magasinage transfrontalier, 2004 à 2012

[2] Selon la note de breffage obtenue par la Presse canadienne en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Examine les politiques et protocoles actuels pour cerner les efficacités ou les ressources additionnelles à prévoir pour permettre la perception constante des droits et taxes prescrits sans affecter la libre circulation du trafic commercial.
2. Envisage la mise en œuvre d'un modèle d'autodéclaration (semblable à Nexus) selon lequel l'obligation de déclaration revient au particulier et le personnel frontalier reste chargé d'effectuer des vérifications aléatoires.
3. Augmente les pénalités et restrictions de manière à ce que les résidents non conformes fassent l'objet de sanctions suffisamment onéreuses pour décourager l'abus du processus et contrebalancer les coûts liés à l'application et que les personnes qui abusent d'un modèle d'autodéclaration deviennent inadmissibles.

Élimination des réinspections frontalières et frais connexes sur les exportations canadiennes de viande à destination des États-Unis

« Les aliments produits en application des régimes de réglementation en place dans les deux pays (Canada et États-Unis) *figurent parmi les plus salubres au monde; il ne devrait donc pas être nécessaire d'imposer des exigences d'inspection et d'activités de vérification additionnelles pour l'unique raison qu'ils traversent la frontière canado-américaine. »*[3]

Question

Les inspections frontalières de viandes canadiennes et américaines sont simplement des réinspections de viandes inspectées par l'ACIA et l'USDA. Le 6 juillet 2009, le FSIS a formellement reconnu que le système de vérification des viandes du Canada respecte les normes de l'USDA. Cependant, chaque envoi de viande aux États-Unis est assujetti à une réinspection obligatoire à la frontière et des frais de réinspection s'appliquent. Ce processus de réinspection désavantage économiquement l'industrie canadienne de la viande par rapport à son homologue américaine et est un des nombreux exemples démontrant que le non-règlement des questions réglementaires et frontalières bilatérales entrave la compétitivité du Canada.

Contexte

Dans un rapport publié en septembre 2014, le Conseil des viandes du Canada (CVC) signale que l'industrie canadienne de la viande emploie 65 000 personnes et se classe au premier rang de l'industrie alimentaire avec des revenus annuels de 24,1 milliards de dollars. En moyenne, les transformateurs de viande exportent 563 000 tonnes de viande (28 150 chargements) annuellement et chaque camion est sujet à une réinspection frontalière en dépit d'un plan d'échantillonnage administré par le Food Safety & Inspection Service (FSIS) des États-Unis. Les importations annuelles de viande en provenance des États-Unis se chiffrent à 356 000 tonnes en moyenne (17 800 chargements).

---

[3] « American Meat Institute (AMI) et le Conseil des viandes du Canada (CVC) ». Plan d'action économique du Canada http://actionplan.gc.ca/fr/page/rcc-ccr/american-meat-institute-ami-and-canadian-meat Consulté le 3 février 2015.

Se basant sur la reconnaissance de l'équivalence des systèmes d'inspection et l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, le Canada a adopté une fréquence d'inspection des exportations au niveau d'un sur dix. Les réinspections frontalières de l'USDA de toutes les viandes importées aux États-Unis sont redondantes, retardent les envois, introduisent des risques sur le plan des produits et de la mise en marché et tout cela se traduit par des frais supplémentaires pour les transformateurs de viande canadiens.

Ces réinspections frontalières sont effectuées par dix centres d'inspection privés qui chargent des frais de réinspection sans supervision de l'USDA. Ces frais coûtent jusqu'à 3,6 millions de dollars annuellement à l'industrie canadienne de transformation de la viande[4]. De plus, les exigences de réinspection à la frontière américaine augmentent considérablement les frais d'expédition et de manutention des transformateurs de viande canadiens *(p. ex., conducteur additionnel, frais de carburant et de dépréciation des véhicules)* et accroissent le risque sur le plan de la mise en marché lorsque le système de livraison de la chaîne du froid est perturbé à ces centres d'inspection américains.

Selon le CMC, de nombreuses « maisons d'inspection » sont de vieilles installations non réfrigérées n'ayant pas de normes de salubrité des aliments *(p. ex., HACCP)* et de programmes d'entreposage conformes aux normes en vigueur dans les installations de l'ACIA et de l'USDA où la viande est inspectée et expédiée originellement. De plus, les réinspections à ces maisons d'inspection perturbent le processus de livraison de la chaîne du froid et « pourraient mener à des variations de température de dix degrés ou plus… un fournisseur pourrait perdre entre trois et dix jours d'une durée de vie typique de 30 jours… les viandes retardées peuvent être refusées par le client ».

Selon le Conseil des viandes du Canada, « chaque conducteur perd entre deux et quatre heures de temps de conduite lorsqu'il se présente aux centres d'inspection ». Lorsqu'un conducteur a été au volant entre onze et douze heures, les règlements sur le transport mandatent dix heures de repos. Selon le CVC, à 100 $ de l'heure, le temps d'arrêt qui en résulte pour les conducteurs coûte cher à l'industrie canadienne de la viande.

Processus *d'inspection à la frontière américaine* : tous les camions traversant la frontière américaine qui contiennent de la viande de transformateurs canadiens sont d'abord examinés par les agents des douanes américaines; ils doivent ensuite se présenter à l'un des dix centres d'inspection américains situés à la frontière internationale où ils sont ouverts et leurs documents vérifiés par l'USDA. Environ 10 % des camions sont physiquement réinspectés avant de se rendre à une usine d'emballage américaine inspectée au niveau fédéral pour un traitement ultérieur.

Inspection à la frontière canadienne : tous les camions traversant la frontière canadienne qui contiennent des viandes américaines sont d'abord examinés par les agents des douanes canadiennes et, à ce moment-là, le conducteur apprend si son chargement est un des 10 % sélectionnés au hasard pour subir une autre inspection. Si une réinspection est requise, elle n'est pas effectuée à la frontière, mais plutôt à l'un des 125 établissements agréés par l'ACIA. Le processus de réinspection assure un meilleur contrôle de la qualité et une salubrité accrue des aliments pour le consommateur tout en diminuant les frais d'expédition pour le fournisseur. Aucuns frais de réinspection frontalière ne sont imposés aux transformateurs de viande américains pour les importations à destination du Canada. Les frais d'inspection de l'ACIA sont absorbés par le transformateur canadien.

Historique

Le 4 février 2011, le Conseil Canada-États-Unis de coopération en matière de réglementation (CCR) a été créé pour favoriser une coopération plus étroite entre les deux pays. L'objectif était d'élaborer des approches plus

[4] Idem.

efficaces en matière de réglementation afin de renforcer la vigueur économique et la compétitivité des deux pays. Le premier ministre Harper et le président Obama ont collectivement annoncé leur soutien à l'égard du Plan d'action conjoint comprenant 29 initiatives *Par-delà la frontière : une vision commune de la sécurité et de la compétitivité économique à l'intérieur du périmètre,* dont le mandat est de *renforcer notre sécurité et accélérer la circulation légitime des gens, des biens et des services entre nos deux pays*[5]. Le Canada est une nation exportatrice et les entreprises canadiennes comptent sur des échanges commerciaux efficaces, rapides et libres. Or, le CCR est un programme essentiel pour l'identification des entraves au commerce dans de nombreux secteurs. Les entreprises canadiennes constateront des avantages importants lorsque les recommandations du CCR seront mises en œuvre.

Dans le cadre du plan d'action Par-delà la frontière, le FSIS de l'USDA et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) se sont engagés à mettre en œuvre un projet pilote pour lancer et évaluer un processus axé sur les résultats afin d'éliminer les exigences inutiles et répétées applicables aux envois de viande transfrontaliers. Le projet pilote de 12 mois devait prendre fin en septembre 2013 et être évalué par la suite. Cependant, il a été interrompu par l'USDA peu après son lancement lorsque des lobbyistes américains ont soulevé des préoccupations concernant la salubrité des aliments à la suite du rappel massif de viande de XL Foods.

En août 2014, *le Conseil Canada-États-Unis de coopération en matière de réglementation (CCR)* a publié son *Plan prospectif conjoint* qui *est axé sur l'élimination des coûts inutiles et des dédoublements, la réduction des lourdeurs administratives, l'accélération de la mise en marché des produits et la prévisibilité accrue des chaînes d'approvisionnement intégrées, et ce, sans porter atteinte à la santé et à la sécurité des Canadiens et des Américains*[6].

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Appuie les efforts du Conseil Canada-États-Unis de coopération en matière de réglementation (CCR) en vue d'harmoniser les exigences et pratiques réglementaires applicables à la viande et aux autres échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.
2. Veille à ce que les réinspections de viandes canadiennes exportées aux États-Unis d'Amérique soient effectuées uniquement aux installations de traitement sanctionnées par le département de l'Agriculture des États-Unis.
3. Élimine les frais de réinspection frontalière qui s'appliquent actuellement aux viandes canadiennes exportées vers les États-Unis d'Amérique.

---

[5] Idem.

[6] « Conseil Canada-États-Unis de coopération en matière de réglementation Plan prospectif conjoint août 2014 ». Plan d'action économique du Canada. http://actionplan.gc.ca/en/page/rcc-ccr/canada-united-states-regulatory-cooperation-1 Consulté le 3 février 2015.

Prochaines étapes de la relation commerciale du Canada avec l'Asie-Pacifique

Les États-Unis resteront le principal partenaire commercial du Canada, mais la diversification vers des marchés à forte croissance, principalement en Asie, est de plus en plus importante pour la prospérité du Canada. Un bassin croissant de consommateurs et une urbanisation rapide continuent de créer des débouchés sur les marchés en Chine, en Inde et en Asie du Sud. Le Japon demeure la troisième économie du monde par ordre d'importance, et de concert avec la Corée du Sud, une puissance mondiale de la technologie avec des chaînes d'approvisionnement dans toute la région. Les forces du Canada dans les industries comme l'agroalimentaire, l'énergie, les technologies environnementales, les services financiers et l'infrastructure correspondent étroitement avec les besoins de la région. Pour tirer parti de telles opportunités, les entreprises canadiennes requièrent des politiques publiques qui les appuient et les aident à soutenir la concurrence.

Où nous en sommes

Le Canada fait de plus en plus d'affaires avec l'Asie. Selon le Conference Board du Canada, l'Asie représente 15 % du commerce international du Canada, comparativement à 10 % en 2003. Mais une analyse plus approfondie révèle un tableau moins optimiste. En effet, les importations ont augmenté beaucoup plus rapidement que les exportations et la part de marché du Canada dans la région continue de baisser. La part de l'investissement étranger total du Canada en Asie a également diminué comparativement à celle de ses pairs du G7, suggérant un plus faible niveau d'intégration aux chaînes d'approvisionnement et de ventes par les filiales étrangères.

Les décideurs fédéraux tentent de plus en plus d'inverser cette tendance. Après avoir observé tranquillement les choses, le Canada s'est joint aux négociations du Partenariat transpacifique (PTP) de 12 pays et a récemment conclu un accord commercial avec la Corée du Sud. Il a obtenu le premier centre extraterritorial d'échanges commerciaux en devises chinoises des Amériques. Le nombre de bureaux commerciaux en Chine et en Inde augmente, à la suite des efforts d'Ottawa en vue de doubler le nombre de petites et moyennes entreprises canadiennes (PME) dans les marchés émergents d'ici à 2018.

La voie de l'avenir

Ce sont des pas dans la bonne direction. Mais l'Asie est fortement sollicitée et le Canada devra travailler plus fort et intelligemment pour éliminer les obstacles au commerce, uniformiser les règles du jeu et aider les entreprises à s'adapter au nouvel environnement.

On doit conclure plus d'accords de libre-échange (ALE) et d'accords de protection des investissements étrangers (APIE). La conclusion d'un PTP donnerait accès à de nouveaux marchés au Vietnam et en Malaisie et réduirait les obstacles pour un vaste éventail d'exportations actuellement destinées au Japon. Quel que soit l'aboutissement du PTP, le Canada pourrait retirer des avantages supplémentaires du Japon en concluant un accord de partenariat économique (EPE) bilatéral distinct. Entre temps, les négociations d'un Accord de partenariat économique global (APEG) avec l'Inde ont repris après la visite officielle au Canada du premier ministre Narendra Modi et le Canada a commencé à conclure des accords avec les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Cependant, les progrès avec la Chine sont au point mort. Ce pays est le deuxième marché d'exportation du Canada, mais les deux pays n'ont pas encore formellement exploré et encore moins entamé les négociations d'un ALE. Lors de la visite du premier ministre Stephen Harper en Chine en 2014, les deux pays ont annoncé

l'établissement d'un dialogue officieux qui évaluerait différentes méthodes pour améliorer le commerce bilatéral, mais il a subi des retards. Entre temps, les concurrents du Canada n'attendent pas. En fait, le nouvel ALE de l'Australie avec la Chine place déjà les entreprises et les agriculteurs canadiens en position de désavantage concurrentiel.

Le Canada ne doit pas se contenter de signer des accords commerciaux pour réussir en Asie. Les partenaires commerciaux doivent fournir un accès réel à leurs marchés intérieurs en éliminant les obstacles non tarifaires sectoriels et les avantages financiers ou réglementaires injustes. Le Canada devrait suivre ces questions de près et, au besoin, utiliser des modes d'application des accords adéquats, notamment des recours commerciaux et des procédures de règlement des différends. Ces fonctions essentielles exigent une équipe de services frontaliers et de politique commerciale bien ressourcée, professionnelle qui communique souvent avec les entreprises sur le terrain.

Le gouvernement doit s'assurer que les PME savent comment tirer parti des débouchés commerciaux fournis par les accords actuels et futurs. Bon nombre de PME n'ont pas les ressources requises pour promouvoir leurs produits et services dans les marchés où elles doivent obéir à des lois et des coutumes très différentes.

Les relations de gouvernement à gouvernement sont une caractéristique clé des transactions commerciales en Asie. L'engagement et les échanges politiques de haut niveau, la coopération en matière de réglementation et le financement du développement sont des outils essentiels pour accroître la collaboration du secteur privé. Le Comité mixte Canada-Chine sur l'agriculture et les dialogues sur la politique du secteur financier avec la Chine et l'Inde, par exemple, se sont avérés utiles pour bâtir la confiance et régler les questions d'accès aux marchés pour les entreprises canadiennes.

Le programme économique du Canada en Asie gagne du terrain. Une collaboration avec les entreprises et les groupes industriels concernés en vue d'élaborer et de réaliser une vision claire pour la prochaine étape assurera que le Canada peut concurrencer et gagner dans la région la plus dynamique du globe.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Joue un rôle de premier plan dans la conclusion et la mise en œuvre d'un PTP ambitieux qui prévoit :
    a. Un accès étendu aux marchés pour les produits et services et des règles d'origine réalistes.
    b. Des règles de haut niveau pour faciliter les flux de données transfrontalières et la circulation des gens d'affaires, augmenter la transparence réglementaire et renforcer l'investissement et la protection de la propriété intellectuelle.
2. Élargisse les accords commerciaux et d'investissement bilatéraux en Asie et pour ce faire :
    a. Effectue des études de faisabilité conjointes sur les coûts, les avantages et la structure éventuelle d'ALE avec la Chine et les Philippines.
    b. Conclue et mette en œuvre l'APEG et l'APIE Canada-Inde.
    c. Négocie des APIE avec Taïwan et Macau.
3. Améliore le climat commercial local pour les entreprises canadiennes et pour ce faire :

a. Veille à ce que les comités sectoriels bilatéraux donnent des résultats commercialement valables sur le plan de la réglementation et les élargisse pour inclure les économies prioritaires dans l'ANASE.

b. Cible l'aide au développement pour aider les administrations locales à promulguer et à appliquer des lois et règlements sur les pratiques exemplaires dans des secteurs comme l'imposition, la supervision financière, la santé et sécurité au lieu de travail, l'environnement et la protection du consommateur.

4. Continue d'accroître l'efficacité des stratégies et programmes de promotion commerciale du Canada et pour ce faire :

a. Rationalise l'accès aux services de promotion commerciale fédéraux, provinciaux et territoriaux.

b. Crée un comité de planification à long terme pour coordonner avec les gouvernements provinciaux et territoriaux les délégations et les possibilités stratégiques d'investissement étranger et d'exportation.

c. Veille à ce que les responsables commerciaux fédéraux aient des ressources adéquates en vue de négocier, surveiller et imposer les résultats des accords commerciaux et de fournir des services rapides et efficaces aux clients au pays et à l'étranger.

5. Favorise une participation canadienne dans les projets d'infrastructure régionale et pour ce faire :

a. Travaille avec les administrations locales pour élaborer des modèles de partenariats privés-publics.

b. Encourage une collaboration entre Exportation et développement Canada et les institutions financières régionales comme la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures et la Banque asiatique de développement.

Renouveler la relation commerciale Canada-États-Unis

Le Canada et les États-Unis (É.-U.) entretiennent des liens spéciaux fondés sur les valeurs communes des familles, des amis et des visiteurs qui, d'âge en âge, ont vécu des deux côtés de la frontière. Chaque jour, plus de 2 milliards de dollars en produits et services et 300 000 personnes traversent la frontière. Mais en dépit de ces solides fondements, le commerce bilatéral a stagné au cours de la dernière décennie et la part de marché du Canada a constamment diminué aux États-Unis, particulièrement depuis la crise financière. La situation s'améliore depuis peu grâce à l'affaiblissement du dollar canadien, à la renaissance de l'économie américaine et à l'élargissement du commerce transfrontalier dans la région des Grands Lacs. Cependant, les deux gouvernements doivent prendre plusieurs mesures politiques pour revitaliser la relation économique.

Les obstacles

Plusieurs facteurs restreignent le commerce bilatéral : l'inefficacité à la frontière, les divergences en matière de réglementation, la non-approbation du pipeline Keystone XL, les exigences d'étiquetage indiquant le pays d'origine et le rétablissement des règles « Achetez américain » pour l'approvisionnement des gouvernements

locaux. Ces irritants commerciaux et mesures protectionnistes continuent d'entraver les échanges commerciaux et portent atteinte à la compétitivité des chaînes d'approvisionnement nord-américaines.

En même temps, la coopération bilatérale n'a pas tenu compte des nouvelles questions et possibilités dans les secteurs comme le commerce, l'énergie et l'environnement. Le Canada s'est joint aux entretiens sur le Partenariat transpacifique (PTP) très tard. La soi-disant révolution « schisteuse » aux États-Unis et la réforme du secteur de l'énergie au Mexique ont fondamentalement transformé le marché énergétique continental. Parallèlement, les approches à l'égard de la réglementation des gaz à effet de serre et le développement de l'énergie renouvelable manquent de concordance.

Le problème est attribuable en partie à la baisse de la fréquence des rencontres entre les dirigeants politiques. Le Sommet des leaders nord-américains qui devait avoir lieu au début de 2015 a été annulé. Le Canada n'a pas animé le sommet depuis 2007.

La voie de l'avenir

Les défis de longue date et les nouvelles réalités auxquels le Canada et les É.-U. sont confrontés suggèrent que le statu quo ne sera pas suffisant pour tirer parti de tous les avantages de la relation bilatérale.

Le Canada et les États-Unis devront prendre des mesures additionnelles pour faciliter la circulation transfrontalière des marchandises, des services et des personnes par tous les modes de transport. Depuis qu'ils ont annoncé un nouveau plan d'action intitulé « Par-delà la frontière : une vision commune de la sécurité du périmètre et de la compétitivité économique » en 2011, ils ont travaillé ensemble par le truchement du Conseil de coopération en matière de réglementation et des initiatives Par-delà la frontière pour accroître l'efficacité de la frontière et diminuer les divergences inutiles en matière de réglementation. Cependant, ces initiatives n'ont pas été à la hauteur de leurs ambitions et elles nécessitent une énergie et une attention nouvelles.

Faciliter l'entrée temporaire et les voyages d'affaires

En harmonisant et en coordonnant les règles et procédures douanières et sécuritaires, le plan d'action Par-delà la frontière cherche à améliorer l'efficacité de la frontière, à réduire les retards et à augmenter la mobilité des personnes et des marchandises à la frontière canado-américaine. En dépit des jalons atteints récemment – p. ex., la Stratégie intégrée de sécurité du fret (y compris le fret aérien), le principe « dédouané une fois, accepté deux fois » et l'accord relatif au précontrôle récemment annoncé portant sur plusieurs modes de transport – il reste beaucoup à faire.

Une meilleure formation des agents des services frontaliers et une plus grande clarté quant aux exigences d'entrée temporaire faciliteraient la conduite d'activités légitimes outre frontière pour les Canadiens et les Américains. Le traitement des demandeurs de visas TN et L (pour entrée temporaire en tant que visiteurs d'affaires) pour se rendre aux États-Unis diffère souvent selon le port d'entrée. On doit clarifier les nouvelles mesures autorisant le personnel d'entretien et de réparation spécialisé à effectuer des travaux d'entretien et d'urgence sur la machinerie industrielle et les systèmes opérationnels critiques. Pareillement, il n'y a pas de directives pour les visiteurs qui entrent pour offrir des services après-location. Les règles devraient être appliquées comme celles des services après-vente.

Le processus de demande devrait également être amélioré. La nouvelle ligne directrice américaine autorisant les demandeurs de visas TN de faire traiter leur demande aux centres du Service de la nationalité et de l'immigration des États-Unis est un développement fort bienvenu, mais ils devraient également pouvoir présenter leur demande aux consulats américains au Canada. Les erreurs mineures sur la demande devraient être traitées avec indulgence. Le programme pour les voyageurs dignes de confiance NEXUS, par exemple, devrait abandonner l'approche tolérance zéro à l'égard des enfreintes et adopter l'approche utilisée par le

programme Expéditions rapides et sécuritaires pour les véhicules commerciaux. On devrait également pouvoir interjeter appel des refus et des révocations.

Les agences frontalières doivent avoir des mécanismes uniformes et rapides pour régler les entrées pour affaires refusées à tort et les erreurs d'arbitrage. Dans certains cas, les visiteurs d'affaires canadiens ont été soumis aux procédures accélérées de renvoi à la frontière en dépit du fait que les règlements du département de la Sécurité intérieure requièrent que les Canadiens non immigrants soient exemptés. Des recours administratifs devraient être prévus pour de tels abus du processus.

Le récent accord relatif au précontrôle pourrait considérablement accélérer les passages à la frontière pour les particuliers et le fret. Cependant, la loi habilitante pourrait s'avérer problématique politiquement à cause des questions d'extraterritorialité et d'immunité. Entre temps, on devrait s'efforcer de diminuer les instances d'inspections multiples, comme c'est le cas pour les passagers ferroviaires voyageant de Vancouver aux États-Unis qui sont inspectés une fois à Vancouver et une seconde fois lorsqu'ils traversent la frontière.

Améliorer les programmes pour importateurs

Les programmes pour les négociants dignes de confiance, qui offrent des procédures rapides et simplifiées aux expéditeurs à faible risque, restent sous-développés et mal intégrés avec ceux des États-Unis et des autres agences fédérales canadiennes (p. ex., l'Agence canadienne d'inspection des aliments). L'augmentation des adhésions corporatives à ces programmes a ralenti par suite de cela et demeure limitée. D'importants investissements dans la technologie et les opérations s'imposent.

Après de longs retards, le Canada s'apprête à mettre en œuvre les éléments clés de l'Initiative du guichet unique. Le fait d'autoriser les importateurs à fournir par voie électronique les documents et l'information aux services des douanes et à neuf autres agences gouvernementales concernées, le tout à un seul endroit, devrait diminuer la paperasserie et diminuer les coûts commerciaux. Cependant, étant donné les enjeux qu'on a dû relever pour mener le programme où il en est maintenant, il faudra accorder une attention soutenue pour assurer que la mise en œuvre répond aux attentes.

Collaborer en matière d'énergie et d'environnement

Une véritable approche continentale à l'égard de l'énergie et de l'environnement aiderait le Canada et les États-Unis à réduire les émissions de gaz à effet de serre et fournirait des économies d'échelle pour stimuler l'innovation conjointe et la croissance de l'économie verte. La vente de 2 500 mégawatts additionnels d'énergie hydroélectrique aux États-Unis, par exemple, pourrait avoir le même impact sur les émissions de CO2 que le fait de retirer 2,3 millions de voitures de la circulation. La collaboration aux règlements environnementaux pourrait également rehausser la réputation des produits du pétrole et du gaz canadiens dans le marché américain.

Poursuivre une politique commerciale nord-américaine

Bien que le Canada ait été en retard à la table, le PTP est une plateforme qui permettra aux deux pays de travailler ensemble pour établir les nouvelles règles commerciales qui régiront le commerce du Pacifique. Les intérêts commerciaux nord-américains concordent dans plusieurs secteurs et en mettant son marché en commun avec celui des États-Unis, le Canada peut augmenter son pouvoir de négociation. Accord vivant, le PTP sera un instrument pour la future libéralisation du commerce avec des pays comme la Chine et l'Inde. Le Canada devrait également se servir du PTP pour arriver à des compromis commerciaux sur l'approvisionnement public et la circulation des gens d'affaires – sinon dans l'accord lui-même, alors par le truchement de dispositions accessoires.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Améliore la circulation des personnes et des marchandises pour tous les modes en ressourçant entièrement et en mettant en œuvre les programmes cernés par l'initiative Par-delà la frontière.
2. Améliore les consultations avec les intervenants par le truchement du processus d'établissement de calendrier et de suivi du Conseil Canada-États-Unis de coopération en matière de réglementation.
3. Travaille avec les États-Unis pour réaliser un accord PTP ambitieux et complet qui pose les fondements du commerce nord-américain avec l'Asie et prévoit des normes élevées d'accès au marché et de protection de la propriété intellectuelle ainsi que de nouvelles mesures de discipline liées aux flux de données transfrontalières et aux entreprises publiques.
4. Par le truchement du PTP ou d'accords bilatéraux parallèles, aborde les règles « Achetez américain » et élargisse la liste de professionnels admissibles à l'entrée temporaire et aux visas d'affaires en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain.
5. Rétablisse et institutionnalise le Sommet des leaders nord-américains, créant des groupes de travail contextuels ou sectoriels sur des sujets comme l'énergie et la politique commerciale.

La technologie propre et le secteur de l'énergie renouvelable au Canada

La question

Le récent dialogue sur l'énergie a porté principalement sur le prix du pétrole et son impact sur les budgets fédéral et provinciaux. Il ignore le virage fondamental en cours dans l'économie mondiale. Pour la première fois depuis plus d'un siècle, plusieurs signes suggèrent que la domination des combustibles fossiles commence à décliner. Nous assistons au début d'une nouvelle révolution technologique qui fournira d'énormes avantages économiques à ceux qui seront à l'avant-garde de cette révolution. Il suffit de regarder des pays comme l'Allemagne pour comprendre que la domination de cette nouvelle économie verte peut profiter à un pays tout entier sur le plan économique et environnemental[7]. Malheureusement, bien que certaines provinces canadiennes aient une réputation internationale solide sur l'innovation en matière de changement climatique, notre pays ne tire pas parti de cette réputation pour être à l'avant-garde de la croissance économique fondée sur la technologie verte.

La portée de la technologie propre et les perspectives d'énergie renouvelable sont mal comprises. Des investissements en énergie renouvelable sont en cours dans de nombreuses compétences, mais les changements requis iront bien au-delà de la production d'électricité. L'innovation sur le plan des technologies et pratiques nouvelles sera requise dans plusieurs autres domaines.

Secteur	Exemples de technologies
Accès à l'électricité	Réseaux électriques mis à niveau

[7] http://thetyee.ca/News/2014/10/20/German-Clean-Energy-Revolution/

	Technologies hors réseau
Gestion de l'eau	Traitement des eaux usées
Gestion des déchets	Recyclage Récupération de l'énergie des lieux d'enfouissement
Changement climatique / réduction des émissions	Technologies d'atténuation Réseaux électriques mis à niveau Énergie renouvelable, éolienne, solaire, géothermique, marémotrice, biomasse, hydroélectrique, etc. Véhicules électriques et hybrides Captage et stockage du carbone Technologies d'adaptation Nouvelles pratiques culturales Infrastructure résistante au climat : digues, capacité de drainage, gestion des eaux, des forêts et de la biodiversité, etc.
Transport	Réseaux de transport en commun rapide Véhicules et carburants peu polluants, biogaz, gaz naturel et véhicules électriques rechargeables
Efficacité énergétique des bâtiments	Isolant thermique Programmes d'efficacité énergétique Codes du bâtiment fondés sur les meilleures pratiques

Il faut reconnaître que certains gouvernements canadiens et internationaux ont commencé à mettre directement l'accent sur l'économie verte. Ainsi, la technologie et l'économie verte font partie du plan d'emploi de la Colombie-Britannique. La Nouvelle-Écosse a créé un programme de remboursement pour une variété de produits verts solaires et économes en énergie pour les consommateurs par le truchement d'Efficiency Nova Scotia[8]. L'organisme Technologies du développement durable Canada (TDDC) a créé des mécanismes de financement qui comblent l'écart de financement pour les projets d'énergie renouvelable et de technologies propres. En outre, l'organisme offre des services de consultation aux petites et moyennes entreprises (PME) qui veulent entreprendre des projets de technologie propre et d'énergie renouvelable[9]. Bien que la création de TDDC soit une initiative fort bienvenue, elle est insuffisante pour l'ampleur de l'enjeu auquel le Canada est confronté. Ce programme doit être souligné, élargi et encouragé, mais d'autres programmes efficaces dans d'autres compétences devraient être reproduits au Canada; les meilleurs exemples se trouvent peut-être en Allemagne.

[8] http://www.efficiencyns.ca/energy-solutions/solar/

[9] https://www.sdtc.ca/en

Conjointement avec son plan national d'action en matière d'efficacité énergétique, l'Allemagne a mis en œuvre divers programmes d'investissements et d'incitatifs pour favoriser le virage vers la production d'énergie renouvelable et la technologie propre[10]. Ils comprennent, mais non exclusivement, le financement de programmes pour renforcer l'établissement des technologies renouvelables dans le marché du chauffage, des promotions spéciales de projets d'énergie éolienne en mer, des prêts à faible intérêt, des prêts à volume élevé pour les projets d'investissements à grande échelle. Le SME Energy Consulting programme en Allemagne, qui est dirigé par KfW et le ministère fédéral des Affaires économiques et de l'Énergie, aide les PME à économiser de l'énergie. Les consultations sont admissibles à des subventions pouvant atteindre 80 % des frais de consultation. Environ 17 000 sociétés ont obtenu des consultations au titre de ce programme entre 2008 et 2013. En un mot, les consultations ont mené à des investissements de 0,7 à 1,4 milliard d'euros et à des économies d'énergie de 1,5 à 2,7 térawattheures. Chaque euro de fonds publics a généré entre 16 et 29 euros d'investissements privés[11].

Le Canada doit aller au-delà de ses industries traditionnelles et devenir un chef de file mondial de tous les aspects de la nouvelle économie verte mondiale. Par exemple, le gouvernement fédéral doit faire de la technologie propre, y compris de la production d'énergie renouvelable et de la fabrication de produits d'énergie renouvelable (comme les panneaux solaires, les composantes éoliennes, etc.) une grande priorité au Canada en vue de stimuler une économie diversifiée au 21e siècle.

Cette stratégie devrait être vaste et pour réussir elle devra aborder les enjeux suivants :

- Bâtir une structure industrielle plus solide, c'est-à-dire des PME plus importantes et plus d'entreprises de grande taille entièrement vouées à l'environnement et à la technologie verte.
- Élaborer et accélérer le marketing de technologies canadiennes.
- Tirer parti des marchés locaux pour stimuler la croissance au sein de l'industrie de l'environnement et des technologies propres.
- Augmenter les exportations et acquérir une position plus solide dans les créneaux dynamiques des marchés internationaux.
- Établir la convergence des efforts de tous les joueurs du secteur.

Les forces du marché seront un déterminant clé des nouvelles technologies à succès, mais les gouvernements ont un rôle prédominant à jouer en préparant le terrain pour ce virage sociétal. Il est arrivé plusieurs fois que le gouvernement réussisse à lancer des programmes qui ont eu des résultats positifs. Comme on l'a mentionné précédemment, la taxe sur le carbone a réussi à diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en n'ayant aucune retombée négative pour le taux de croissance de l'économie de la Colombie-Britannique. En outre, nous avons constaté qu'Efficiency Nova Scotia a mené à une importante diminution de la consommation d'électricité grâce, notamment, à un éventail de programmes ciblés d'incitatifs et de remboursements. Nous avons assisté récemment à l'élection d'un gouvernement provincial en Alberta qui est déterminé à stimuler l'énergie renouvelable et à mettre en œuvre un programme de prêt pour la réfection écoénergétique.

Pour assurer que le Canada s'établisse rapidement en tant que chef de file mondial, nous devons examiner les pratiques exemplaires utilisées à l'échelle internationale pour identifier les programmes qui encouragent la production, la vente et l'achat de produits écologiques et d'énergie renouvelable. Le Canada a une occasion

---

[10] http://www.kpmg.com/global/en/issuesandinsights/articlespublications/taxes-and-incentives-for-renewable-energy/pages/germany.aspx

[11] http://www.bmwi.de/EN/Topics/Energy/Energy-Efficiency/energy-consulting-and-funding,did=687122.html

unique. Il pourrait être le précurseur du règlement des enjeux soulevés par les problèmes industriels et environnementaux d'aujourd'hui. Cela exigera des consultations et un effort ciblé du gouvernement pour assumer un rôle de meneur en partenariat avec le secteur privé.

Ces technologies sont demandées dans le monde entier et seront un catalyseur d'une économie diversifiée au 21e siècle au Canada. Les pays du monde entier veulent être des chefs de file. À défaut d'élaborer un plan coordonné, le Canada sera dépassé dans la nouvelle économie mondiale et ratera d'énormes possibilités économiques.

Recommandation

Que le gouvernement fédéral :

1. Élabore, élargisse et mette en œuvre des plans destinés à faire du Canada un chef de file mondial des secteurs de la technologie et de l'énergie durables.
2. Travaille avec les milieux d'affaires, les provinces/territoires, ainsi que les institutions internationales et les gouvernements pour assurer que les programmes de tarification du carbone des diverses compétences établissent une cible commune pour la réduction des émissions.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) par des instruments économiques

Le 8 juin 2015, les dirigeants du G7, réunis notamment pour discuter des changements climatiques, se sont engagés à l'égard de divers objectifs, dont les suivants :

- Limiter à 2°C la hausse de la température moyenne dans le monde;
- Réduire mondialement les émissions de GES "dans le haut de la fourchette" de 40% à 70% d'ici 2050 par rapport à 2010, "dans le cadre d'une réponse mondiale";
- Faire [leur] part pour parvenir à une économie mondiale sobre en carbone à long terme;
- Adopter un accord lors de la Conférence de Paris, cet automne.

Par le passé, le Canada s'était engagé à l'égard de diverses cibles, dont limiter les émissions de GES à 555 mégatonnes en 2012 en vertu du Protocole de Kyoto, 610 mégatonnes en 2020 en vertu de l'Accord de Copenhague et, le 15 mai 2015, à une limite de 515 mégatonnes en 2030. Or, la cible de Kyoto pour 2012 a été largement dépassée (715 mégatonnes selon la dernière révision, soit 160 mégatonnes de plus que la cible ou +29%) et les cibles de Copenhague et de mai dernier ont peu de chance d'être atteintes au rythme actuel, les derniers résultats pour 2013 démontrant encore une hausse des émissions à 726 mégatonnes.

Un nombre grandissant de Canadiens voient déjà les produits, ayant une composante en carbone ou étant transportés, être tarifés. C'est le cas en Colombie-Britannique, par une taxe sur le carbone, ainsi qu'au Québec, avec une redevance payée pour financer un système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions (SPEDE) dans le cadre de la Western Climate Initiative (WCI). L'Ontario a annoncé le 13 avril 2015 son intention de se joindre à la WCI, avec le Québec et la Californie. Par conséquent, ces provinces ont pris la voie de l'innovation et du développement durable.

Le réseau de la Chambre de commerce du Canada appuie depuis longtemps la tarification du carbone dans la mesure où tous les acteurs économiques sont soumis à une tarification semblable du carbone, peu importe l'instrument économique utilisé, que ce soit une taxe ou un SPEDE. Une telle couverture est essentielle au maintien de chances égales dans le domaine de la concurrence. Par conséquent, il est souhaitable que d'autres provinces suivent l'exemple de la Colombie-Britannique et du Québec en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques.

La Conférence de Paris sera l'occasion pour plusieurs États ou pays de divulguer leurs cibles de réduction de GES au-delà de 2020, probablement jusqu'en 2050. En plus de vouloir encourager le développement durable, le Canada doit prendre des démarches pour appuyer cet engagement. Il importe particulièrement d'établir une harmonie avec les pays avec lesquels il s'attend à conclure des accords de libre-échange, notamment avec l'Union européenne.

Les chambres de commerce du Canada peuvent donc être des dirigeants et des acteurs de changement et promouvoir cet engagement à travers le pays. Il est donc envisagé d'associer le mouvement des chambres de commerce, un peu partout au Canada, à leur secteur de développement durable afin d'intervenir auprès du gouvernement fédéral en faveur d'une stratégie canadienne en matière de réduction des émissions de GES, avec une cible ainsi que des mesures et des moyens pour atteindre cette cible.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Adopte une approche et des moyens en matière de lutte aux changements climatiques afin que soit fixée et atteinte une cible de réduction des émissions de GES d'ici 2050.
2. Invite les provinces à adopter des instruments économiques, notamment le SPEDE, favorisant l'atteinte de cette cible.